



COLLECTIF DE L'EAU DU GRAND AVIGNON

Le Collectif de l'EAU du Grand Avignon est constitué, à ce jour, des Associations :

Collectif de l'EAU - Usagers d'Avignon
Association de l'EAU des Usagers du Grand Avignon Gardois
Association des Usagers de l'EAU de Morières
Association des Usagers de l'EAU de Caumont
Association : « Gérons l'EAU Autrement à Vedène »

Association pour l'Information & la Défense des Usagers
de l'EAU d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Association des Usagers de l'EAU du Pontet
Collectif Citoyen d'Usagers Vigilants de Velleron

LETTRE OUVERTE A J.M.ROUBAUD PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

MONSIEUR. LE PRESIDENT,

Vous voulez imposer aux habitants des 17 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, une gestion de l'eau par une société privée que vous choisirez (Veolia ,SAUR ou SUEZ) :

**VOUS AVEZ PRIS UNE MAUVAISE DECISION
Mr LE PRESIDENT
VOS ARGUMENTS SONT FAUX !**

EN VOICI LES PREUVES

1) *Vous faites table rase de l'expérience passée avec les sociétés des eaux:*

Après des décennies de gestion déléguée (DSP), **le constat est flagrant :**

- Le patrimoine s'est dégradé (jusqu'en 2014 : 34% de fuites d'eau en Avignon - 31% à Villeneuve/Les Angles - 44% à Sauveterre).
- Les comptes sont opaques, les droits des usagers piétinés.
- Des millions d'€uros sont transférés chaque année vers les maisons-mères des sociétés.

Pourtant, le 17.07.17, lors du Conseil Communautaire vous avez argumenté votre décision en exprimant votre grande satisfaction de la gestion de l'eau par Véolia - en Avignon - pendant 35 ans !

POURQUOI ?

2) *Vous inventez l'embauche de 150 fonctionnaires*

Pour refuser de créer la régie publique de l'eau et de l'assainissement sur les 17 communes, vous avez déclaré que le G.A. devrait recruter 120 fonctionnaires + 30 pour gérer les factures.

C'est **3 fois faux :**

- I. La régie publique est **autonome**, son budget est alimenté par les factures d'eau des usagers (des dizaines de millions d'€) : **L'EAU PAYE L'EAU !** Aucune participation de la Collectivité au budget de la régie n'est légalement possible.
- II. La régie publique crée ses propres supports. Elle engage ses agents sur contrats de droit privé, et les salariés actuels de Véolia, SAUR & SUEZ sont prioritaires s'ils désirent intégrer la régie. **Il n'est en aucun cas question de fonctionnaires.**
- III. Le chiffre de 120 + 30 agents est inventé de toutes pièces pour effrayer les maires de la Communauté d'agglomération. Même si la régie ne passait aucun marché de prestations de service et réalisait à elle seule toutes les tâches qui lui incombent, elle aurait besoin de 80 personnes. Les factures, quant à elles, seraient automatiquement gérées par le Trésor Public qui en a légalement l'obligation.

3) *les risques :*

Vous avez déclaré que tous les risques (financiers - sanitaires - juridiques) étaient transférés aux sociétés des eaux délégataires.

C'est **encore faux :**

Les risques ne sont pas transférables, car intrinsèquement liés au service public. En droit français, c'est la collectivité publique qui les assume.

En fait vous vivez les RESPONSABILITES que les élus doivent exercer pour le bien public comme des charges dont il faudrait se débarrasser pour être tranquille.

En vérité, vous entraînez la collectivité **VERS LE PIRE DES RISQUES**, celui de ne plus contrôler, de ne plus maîtriser le service. **En un mot le risque de la totale dépendance.**

C'EST UN MAUVAIS CHOIX

4) *Vous enfermez le Grand Avignon :*

La gestion privée par Délégation de Service Public (DSP) est un couloir sans portes ni fenêtres, vous y emprisonnez la collectivité pendant encore 10 ans.

Vous le savez, les sociétés des eaux qui sont candidates se révèlent être discréditées, disqualifiées par leur gestion passée et actuelle, et par les condamnations que les tribunaux ont prononcées à leur rencontre (Tribunaux d'Instance et leurs Cours d'Appel, Cour de Cassation, Conseil Constitutionnel). Les droits des usagers n'ont cessé d'être bafoués, à tel point que les associations n'ont eu d'autre recours que traîner les sociétés des Eaux devant les tribunaux.

5) *Il est encore temps de rectifier :*

Ne passez pas à côté d'un grand projet novateur, performant, porteur d'avenir, dans l'intérêt des 17 communes de l'agglomération, projet que nous avons appelé :

LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DES DEUX RIVES

Les sociétés des eaux – en temps que professionnelles de l'eau - peuvent jouer un rôle dans des prestations de service, des marchés ponctuels, mais il faut leur enlever le pouvoir exorbitant que leur attribue un contrat d'affermage, celui de disposer à leur guise de l'argent des factures.

M. LE PRESIDENT : constatez l'échec d'une mise en concurrence qui n'en a que le nom, et déclarez la DSP infaisable. Réunissez à nouveau tout le monde autour de la table pour mettre fin au gaspillage d'argent public

BULLETIN D'ADHESION AU COLLECTIF DE L'EAU

NOM.....	Prénom.....
Adresse.....	Ville.....
N° Tél.....	Courriel.....

A adresser à Collectif de l'eau - 7 impasse des fleurs - 84000 - AVIGNON

Permanences du Collectif à Avignon

- Chaque mercredi de 16 H 30 à 18H à la mairie annexe Ouest - 30 avenue Monclar - AVIGNON

Courriel et N° de téléphone du Collectif :

- collectif.eau@gmail.com - N° de tél : 07 81 18 41 03
- **Internet :** <https://collectifeau84.wordpress.com/>

